

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Occitanie Valeurs – ISIN Part R : FR0013411956

Ce FIA est géré par Platinum Gestion
FIA soumis au droit français

• Objectifs et Politique d'investissement

Le FIA a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, sur la durée de placement recommandée. La composition du FIA peut s'écarter de la répartition de l'indicateur. Le FIA cherchera à surperformer à travers une gestion active, l'indicateur de référence composite suivant : 40% CAC Small NR + 35% Euro Stoxx 50 NR + 25% MSCI World NR Euro, converti en euros et dividendes réinvestis sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant principalement sur des valeurs occitanes. Jusqu'à 10% de l'actif net pourra être exposé en actions non cotées au travers d'un FPCI.

La gestion du FIA sera orientée vers la recherche de titres disposant d'une implantation significative en Occitanie. Cette implantation sera mesurée notamment par les critères suivants :

- entreprises dont le siège social est en Occitanie ;
- en fonction du montant de chiffre d'affaires réalisé dans la région ;
- en fonction du nombre de salariés dans la région ;
- en fonction du montant des dépenses de recherche et développement investies dans la région.

Le fonds investira sur les marchés actions de toutes capitalisations, en s'appuyant sur une analyse bottom-up. La politique d'investissement résultera de l'analyse financière des sociétés. Les allocations géographiques et sectorielles ne seront donc que la conséquence des choix individuels de titres issus de l'analyse fondamentale des caractéristiques financières des sociétés.

Pour assurer la mise en œuvre de cette gestion bottom-up, les décisions s'appuieront sur l'expérience des gérants en analyse financière et un suivi permanent de la vie des sociétés à travers des contacts fréquents entre le gérant, les analystes financiers et les dirigeants eux-mêmes.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- jusqu'à 120% de l'actif net sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
 - 60% minimum sur le marché des actions des pays de l'Union Européenne ;
 - 25% maximum sur les marchés actions en dehors de l'Union Européenne ;
 - de 0% à 20% de l'actif net en actions de micro capitalisations (c'est-à-dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 M€) ;
- de 0% à 40% de l'actif net en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celles des agences de notation ou non

notés dont de 0% à 10% de l'actif net en instruments de taux spéculatifs ou non notés (ou jugés équivalents par Platinum Gestion) ;

- de 30 à 60 % maximum de l'actif sera investi dans des titres dont le siège social est implanté en Occitanie ;
- de 15 à 50% maximum de l'actif sera investi dans des titres de l'Union Européenne implantés en Occitanie ;
- 25% maximum de l'actif sera investi dans des titres hors de l'Union Européenne implantés en Occitanie.

En tout état de cause, Platinum Gestion n'a pas recours systématiquement aux agences de notation et effectue sa propre analyse crédit.

Le Fonds est éligible au PEA. A cet effet, le portefeuille est en permanence investi à hauteur de 75%, au moins, en actions et autres titres assimilés éligibles au PEA. Tout en restant dans son cadre réglementaire, le fonds pourra toutefois investir par exemple en Suisse, USA, Grande Bretagne ou au Japon.

De 0% à 40% de l'actif net pourra être exposé au risque de change. Le FIA pourra détenir jusqu'à 10% de parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le FIA pourra intervenir à hauteur de 40% de l'actif net sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français ou des pays de l'Union Européenne afin de permettre une surexposition du fonds au risque action pouvant atteindre +120%.

Le fonds intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action. Les instruments utilisés sont des warrants, des bons de souscription ainsi que tous les supports de nature obligataire.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

La valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse en France. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 14h00 (heure de Paris) auprès de notre centraliseur CIC et sont exécutées à cours inconnus sur la base de la valeur liquidative de ce jour.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

• Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur les résultats passés en matière de volatilité. **Votre FIA se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique** en raison de son exposition principalement aux marchés actions et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes. Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas liés aux marchés boursiers. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement « sans risque ». Le FIA n'est pas garanti en capital.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur : **Un risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : le recours à des instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

• Frais

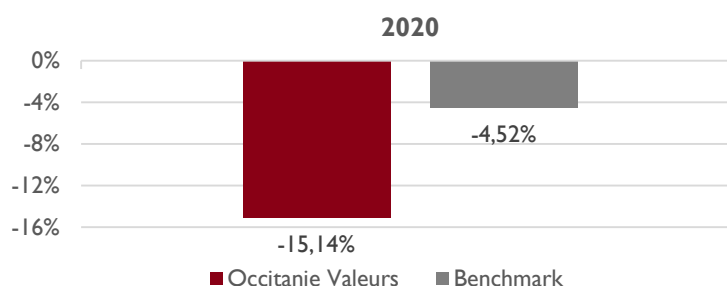
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,0% TTC	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais de fonctionnement et de gestion		
Frais courants	3,76% TTC	Les frais courants sont fondés sur le pourcentage des frais de gestion maximum, tel que précisé dans le Prospectus. Le pourcentage indiqué représente les frais de l'exercice qui a été clos le 30 septembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
Commissions de surperformance	20,0% TTC	La partie variable des frais de gestion correspond à 20% au-delà d'une performance annuelle du FIA supérieure à l'indicateur composite suivant : 40% CAC Small NR + 35% Euro Stoxx 50 NR + 25% MSCI World NR Euro, converti en euros et dividendes réinvestis même si cette performance est négative.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet FIA, disponible sur le site internet www.platinum-gestion.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

• Performances passées



La part R a été créée le 15 juillet 2019.

Devise de référence : Euro.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances du FIA et de son indicateur sont calculées coupons et dividendes réinvestis, nettes de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Changement importants au cours de la période : Néant.

• Informations pratiques

Ce FIA est agréé en France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

PLATINIUM GESTION est une société de gestion de droit français agréée en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Le dépositaire du FIA est la société CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6 avenue de Provence, 75009 Paris.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PLATINIUM GESTION ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FIA Occitanie Valeurs sur le site internet <http://www.platinum-gestion.com> ou d'en faire la demande auprès de :

PLATINIUM GESTION : 6 rue Christophe Colomb, 75008 PARIS

Tél : +33 1 82 83 81 40 Fax : +33 3 22 22 35 36

Mail : contact@platinum-gestion.fr

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de PLATINIUM GESTION.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2021